



Compte-rendu de la réunion SEL-Elus de la ville de Lyon. Le mercredi 20 avril 2022.

Présents :

Au titre de la ville :

- Raphaël Michaud, adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat, du logement et de l'aménagement.
- Béatrice Bodego, chargée de mission, urbanisme, aménagement et logement.
- Jean-Michel Revaillo, coordonnateur planification urbaine, direction aménagement urbain (en visio).

Au titre de SEL :

- Danielle Boissat, vice-présidente
- Denis Lang, vice-président
- Jean-Louis Pavy, président honoraire
- Philippe Raucoules, secrétaire général.

Tour de table : présentation de chacun.

Présentation de l'association et de ses principales activités. Remise des bulletins n°101 (Moncey), n°117 (Guillotière 1) et n°118 (Guillotière 2) + remise marque-pages "les lambrequins de Lyon".

Relevé des principaux points abordés

1. Politique d'urbanisation de la ville de Lyon :

- 13 000 habitants supplémentaires par an pour la métropole dont 40% pour la ville de Lyon. Besoin de 2 900 nouveaux logements/an.
- Politique de la ville : gestion densité urbaine ET densité végétale ; minimum 2 heures de soleil/jour par habitation ; travail par quartier et par projet ; consultation systématique d'un urbaniste, d'un architecte et d'un paysagiste.
- Préserver les logements familiaux en centre-ville. Lyon bien pourvu en emplois tertiaires et donc en bureaux, en artisans et en logements étudiants.
- Volonté de préserver la typicité de la façade lyonnaise avec jalousies et lambrequins.
- La mission quartiers anciens : mission transversale Ville-Métropole, menée par Jean-Luc Giraud, à visée sociale, intervenant donc exclusivement sur les quartiers en Politique de la Ville et Veille Active (QPV, QVA).

2. Impacts sur les quartiers anciens :

a. Quartier Moncey :

- Projet de réaménagement sur quatre immeubles appartenant au Grand Lyon (9-11 rue Paul Bert & 10-12 rue Moncey) : en attente de diagnostic pour une réhabilitation de locaux vides depuis 10 ans. Problématique financière.
 - Petit CLIP : une copropriété Etat/Grand-Lyon/fonds de pension. Rappel : vote d'un DPU (Droit de Préemption Urbain) renforcé par la Métropole le 16.12.2019. Souhait de sa destruction mais problématique de temps, lourdeur juridique et coût. Se pose la question du bilan carbone quand on détruit une construction de moins de 40 ans.
 - Immeuble Titanic (parking Bonnefoi) : permis délivré (à confirmer) pour transformation et installation d'une école supérieure de commerce.
- Besoin de parking : jugé non prioritaire. Sur le quartier, il y a 0,3 voiture/ménage en moyenne.

b. Place du Pont (Gabriel Péri): Le réaménagement est en attente de

- L'étude SYTRAL. Si rallonge de la rame du tramway, évolution de l'arrêt et refonte de la place.
- Du passage des voies cyclables lyonnaises

Le point prioritaire est l'aménagement multimodal du débouché du cours Gambetta.

Abandon de l'idée de transfert du tramway de la rue de Marseille au quai pour des raisons de coût. Pas de piétonisation de la rue de Marseille.

c. Ilot Mazagran :

Prochain comité de suivi de l'OAP, le 16/05 avec nouvelle proposition de "sortie par le haut" avec prise en compte des recommandations des experts de l'architecture, du patrimoine (ABF) et de l'urbanisme (travail au sol, perspective vers le garage Citroën). Soit, de fait, parmi les 3 scénarios discutés, le choix du C (avec diagonale) plutôt que le B, retenu précédemment par le Comité de suivi de l'OAP.

Préserver un quartier de faubourg avec sa diversité de hauteurs.

Non encore défini : les ateliers sauvegardés. Éventuellement le Chat Perché mais avec un changement d'affectation (ex : crèche). Concertation avec les habitants.

Attente d'un premier PV du commissaire enquêteur pour inscription dans la 3^{ème} modification du PLU-H.

3. Prise en compte des Périmètres d'Intérêt Patrimonial (P.I.P.) définis au PLU-H de la Métropole dans les permis de construire/démolir délivrés par la ville de Lyon :

- Les P.I.P. : initialement, des descriptifs de la ville sont établis. Mais caractère figé nécessitant d'être adaptés pour permettre une évolution. Les préconisations sont plus précises depuis 2019. Leur contenu est à préciser/compléter dans la future modification 4 du PLU-H.
N.B. dans la pratique, les préconisations définies dans les P.I.P. ne sont en aucun cas déterminantes pour la protection du bâti, à la différence des E.B.P. (éléments bâtis à préserver). Peut-être aurait-il fallu classer certains ateliers de l'îlot Mazagran en E.B.P... Solution jugée trop radicale par Mme Bodego.
- PLU-H 3 : éviter les rues «canyon», en particulier sur les Lyon 1 et Lyon 4.
Evolution d'un bâtiment difficile à gérer quand le bien est inoccupé ou dégradé. Exemple d'un garage sur la Croix-Rousse : pourrait héberger une maison des associations, mais quel financement ?
- SPR : Secteur Patrimonial Remarquable. Exemple le Vieux Lyon. En cours de définitions pour certains quartiers. La ville a peu de pouvoirs sur les biens privés en mauvais états (logements, commerces) si ce n'est par des incitations fiscales (contre les logements vacants) ou des aides à la rénovation. Dans certains cas, possibilité de réquisition par le préfet.

4. Rénovation des ensemble dits HBM :

- La cité jardin de Gerland : Propriété municipale, gestion par Grand Lyon Habitat. Réhabilitation lourde, le maître d'ouvrage est le Grand Lyon Habitat. Garder l'esprit et donner un second souffle en mettant en œuvre des solutions de confort moderne et de bonne gestion thermique.
- Les cités Perrache et de Tony Garnier sont des exemples de rénovation réussie. Les constructions des années 70-80 (Etats Unis) sont de construction médiocre, la rénovation est plus complexe.
- La subvention de la ville, Ecorenov, permet de bonifier les aides à la rénovation.
- Bâtiments en pisé : retour de ce matériau pour des bâtiments à la Duchère ou à la Sauvegarde.
- Hôtel au 9 rue Ste Catherine en travaux, quelle destination ? Pas d'information.

5. Préservation et mise en valeur du bâti du parc de la Tête d'Or :

Rappel : Gestion par la direction des espaces verts (DEV). Un recensement du périmètre est en cours ainsi qu'une étude patrimoniale sur la Vacherie de Tony Garnier. Renvoi sur Sylvain Godinot (transition écologique et patrimoine), la direction centrale de l'immobilier ou Nicolas Husson (transition écologique, espaces verts). Ce qui a été fait le 6 janvier 22. R Michaud n'interviendrait (?) que pour les PC. Il retransmettra notre énième demande de contact avec la DEV.

6. Développement d'un chemin piéton entre Fourvière et la cathédrale St Jean :

Projet du Parc des Balmes. Recensement foncier en cours. Statut établi avant la fin de l'année. Question relayée vers Nicolas Husson.

Sur le document du 11/03/2021 présentant le projet, le chemin entre Fourvière et St Jean fait partie des «liaisons vertes à créer».

7. La transformation de la rue Garibaldi en boulevard urbain :

Dans l'immédiat, le réaménagement en simultané, sur les quatre points cardinaux, des accès à la Part-Dieu, n'est pas réalisable. Le comblement des trémies de la rue Garibaldi sera poursuivi.

8. Les toilettes publiques : Délégation de Mohamed Chihi, adjoint chargé de la sûreté, sécurité et tranquillité.

9. Réunion Délégation à l'Urbanisme & Intercollectif du 14 déc 2021 : où en est le compte-rendu ? En attente de re-lecture par R. Michaud.